



TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2022, était la suivante :

	Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocation de dépense
Maire	7 218.27 \$	3 609.13 \$
Conseillers et conseillères *	15 285.72 \$	7 642.86 \$
Représentant à la MRC d'Acton	2 174.96 \$	1 087.48 \$
Représentant à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	144.78 \$	72.40 \$

* Représente les montants qui ont été versés pour l'ensemble des 6 élus à titre de membre du conseil.